

SPANC : ILS ONT ENFIN JETÉ L'ÉPONGE.

Rappel des faits : la Communauté de Communes signe en 2012 un contrat de 12 ans pour le contrôle obligatoire des fosses septiques, avec une société, la « SAS SPANC SUD SAINTE BAUME ». Le nom choisi par cette société privée n'est pas innocent car il pouvait laisser entendre qu'il s'agissait d'un service public. Le coût du contrôle qui est prévu tous les 6 ans est de près de 65€ par an (sauf pour Saint-Cyr : 48€). Le contrôle, revient donc à l'utilisateur 390€ ! 4 fois plus que la moyenne nationale, pour une demi-heure de visite et un rapport pré-rempli !

Des usagers de plus en plus nombreux tentent de demander des comptes, relayés heureusement par quelques Élus d'opposition. Devant le mutisme des Élus en charge du dossier au sein de la Communauté d'Agglomération, un mouvement de refus de payer en l'état ce contrôle prend de plus en plus d'ampleur. Le dernier pointage faisait ressortir le chiffre incroyable de 36% d'impayés. Ce qui n'a pas empêché l'entreprise d'afficher des résultats impressionnants : le dernier résultat est de 14% des recettes d'exploitation, malgré 69 000€ de provisions pour impayés et des sous-traitances à des sociétés sœurs à des coûts avantageux ! Le résultat aurait été de 38% sans les impayés. De quoi faire rêver bien des entreprises.

Le Collectif de citoyens « SPANC le juste prix » s'est mobilisé sans relâche et c'est évidemment à lui que revient cette victoire au service des usagers. (<https://spancssblejusteprix.org>).

En réponse aux courriers du Collectif envoyés au Défenseur des Droits, celui-ci écrit que le Président de Sud Sainte Baume demandera la fin de la Délégation de Service Public en 2018 (c'est chose faite) et que les installations déjà contrôlées ne le seraient pas à nouveau dans les quatre prochaines années (donc pas de nouveau paiement durant quatre ans). Seules seraient concernées les nouvelles installations et les ventes.

La Communauté d'agglomération s'engage à verser 300 000€ à l'entreprise et à encaisser elle-même les 440 000€ d'impayés.

Le compromis est loin d'être parfait, mais il évite de passer par la case « justice ». Il est quand même dommageable pour l'utilisateur (qui est aussi électeur, soit dit en passant) que SSB n'ait jamais voulu demander un audit des comptes de l'entreprise, ni nous écouter lorsque nous faisons remonter nos remarques sur le fonctionnement approximatif de ce service.

Il faut cependant rester vigilant sur la suite mais heureusement une note technique des ministères concernés à destination des préfets vient d'être diffusée qui encadre maintenant les pratiques des SPANC dans le sens des revendications du collectif. Pour mémoire, les usagers de Toulon-Métropole paient environ 20€ par an à Véolia et ceux de Saint-Maximin 16€. Nous verrons si nos Maires auront retenu la leçon.

Édouard Friedler (Le Beausset)
Elisabeth Lalesart (Saint-Cyr)
Cécilia Papadacci et Olivier Thomas (Sanary).